

PREF 73
14.03.25



Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction des Offres d'accueil
Service Accompagnement des Etablissements et Services

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 78814 du

Arrêté n° 25/1644 du 14 MARS 2025

Objet : ARRÊTÉ PORTANT PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES ÉVALUATIONS DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX DE LA SARTHE, DU CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, RELEVANT DE L'ARTICLE L. 313-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES POUR LES ANNÉES 2025 À 2029

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif à la compétence du Président du Conseil départemental en matière d'action sociale ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-8 et D. 312-197 et suivants relatifs à l'évaluation et à la qualité des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021, relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux et modifié par décret n°2022-695 du 26 avril 2022 ;

Considérant que, conformément aux textes susvisés, le Président du Conseil départemental, compétent pour autoriser les ESMS du champ de la protection de l'enfance, doit arrêter la programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des prestations délivrées par ces établissements ;

Vu l'arrêté 23/4905 du 30 juin 2023 portant programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Sarthe, du champ de la protection de l'enfance, relevant de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

Suite de l'Arrêté N° Dossier 78814 du

PREP 72
14.03.25

ARRETE

Article 1 : La programmation pluriannuelle des évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux du champ de la protection de l'enfance en Sarthe, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 figure en annexe du présent arrêté.

Cette programmation peut être modifiée, notamment afin de tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 2 : Les résultats des évaluations effectuées par les organismes compétents, habilités par la Haute Autorité de Santé (HAS), doivent être transmis aux services du Département par courrier recommandé avec accusé de réception et à la HAS via la plateforme SYNAE.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut, ensuite, être formé auprès du tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

Article 4 : Le Directeur général des services du Département de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 14 MARS 2025
et de sa publication ou notification le : 18 MARS 2025

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux du champ de la protection de l'enfance autorisés par le Président du Conseil départemental

Année de transmission du rapport d'évaluation externe	Échéance trimestrielle transmission du rapport	Gestionnaire	ESMS concerné	Commune
2025	4ème trimestre	Fondation des Apprentis d'Auteuil	MECS ST MARTIN	Saint Pavace
		Fondation des Apprentis d'Auteuil	Service de suite ST MARTIN	Le Mans
		Fondation des Apprentis d'Auteuil	AEDI	Le Mans
		Fondation des Apprentis d'Auteuil	DAOMIE	Le Mans
2026	4ème trimestre	Christophe et Moni ROUSSEAU	LVA LE TRAIT D'UNION	Chaufour Notre Dame
		Peggy POUGEOL	LVA HOZEAU	Saint Michel de Chavaignes et Surfonds
		Sylvie RENE	LVA LA FARFOULIERE	Sablé sur Sarthe
		Laurent DOIRE	LVA LA ROSE DES VENTS	CHANGE
2027	4ème trimestre	INALTA	MECS ST PAVIN	Le Mans
		INALTA	L'ESCABELLE	Montval sur Loir
		INALTA	PEAD	Le Mans
		INALTA	PREVENTION SPECIALISEE	Le Mans, Coullaines, Allonnes, Sablé sur Sarthe
		Le Perquoil	Poupponnière le perquoil	Changé
		TOM POUCE	TOM POUCE	Joué en Charrie
		Nelson Mandela	Résidence MANDELA	Le Mans
		Mathilde ALLARD	LVA Arbre à Chance	Le Grand Lucé
		Association Avenir	LVA AVENIR	Chevillé et Luché-Pringé
		Pascaline FAY	LVA Le Nid du Phénix	Flée
		Association Vivre Ensemble	LVA VIVRE ENSEMBLE	Changé
2028	4ème trimestre	Morgane et Maité KOHLER-LINARD	LVA La Maison Adèle	Pontvallain
		Clément KOHLER et Marion VENTURA	LVA La Vie en Couleur	Saint Denis d'Orques
2029	4ème trimestre	Saïd GUERGIOUS	LVA Nouvel Air	Le Mans
		Maëva PAYS et Ridwih OKOUERE	LVA L'attrape rêves	Saint Cosme en Vairais
		Montjoie	MECS CESM	Saint Calais
		Montjoie	MECS ETEM	Le Mans
		Montjoie	SERAF	Sargé les le Mans
		Montjoie	Unités accueil urgence	Le Mans, Bouloire, Commeré
		Montjoie	Service de suite	Le Mans
		Montjoie	Service de suite	La Ferté Bernard
		Montjoie	DAPPA	Le Mans
		Montjoie	MECS JEANNE DELANOUE	La Flèche
2029	4ème trimestre	ACADEA	MECS LES PLEIADES	Sablé sur sarthe
		ACADEA	MECS LE BELVEDERE	Mamers
		ACADEA	MECS LA FORESTERIE	Le Mans
		ACADEA	Chrysalides/Colibri	La Flèche
		ACADEA	Unité accueil urgence La Foresterie	Le Mans
		ACADEA	Unité accueil urgence Claude Lespagnol	La Flèche
		ACADEA	PEAD	Le Mans
		ACADEA	DAPPA	La Flèche
		ACADEA		
		ACADEA		